

TAKM lance la V3 de sa solution pour les Demandes de Renseignements et les Demandes d'Intentions de Commencements de Travaux



TAKM DICT est la solution dédiée au traitement optimisé des Demandes de Renseignements (DR) et des Demandes d'Intentions de Commencement de

Travaux (DICT). Elle optimise la gestion des dossiers de prévention des sinistres lors de l'exécution de travaux à proximité d'ouvrages de réseaux d'infrastructures, conformément au décret de 1991 (articles 49 et 50) dans un contexte de sécurité des biens et des personnes.

Cette solution s'adresse à tous les exploitants de réseaux en vue de coordonner les travaux réalisés à proximité de leur infrastructure (télécom, eau, gaz, électricité, etc.), et permet de répondre de manière optimisée, sécurisée et dématérialisée à la contrainte légale.